

District du Grand Besançon - Adhésion de Vorges-les-Pins et recensement complémentaire de Nancray - Désignation de deux délégués supplémentaires titulaires et de leurs suppléants

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'effectif actuel du Conseil Districal est de 90 délégués. Suite à l'adhésion de Vorges-les-Pins et au recensement complémentaire de Nancray, cet effectif passera à 92.

Conformément aux statuts du DGB, le nombre des représentants bisontins doit être ajusté, de façon à ce qu'il représente au moins 40 % de l'effectif. Actuellement, Besançon dispose de 36 délégués, soit 39,13 % du total. Il convient donc de désigner deux conseillers districaux supplémentaires, ce qui portera à 38 le nombre des conseillers bisontins, et l'effectif total du Conseil Districal à 94 membres.

En conséquence, je vous propose de désigner :

- M. Jean-Claude ROY, jusqu'ici délégué suppléant de Mme Odette MAISIÈRES, en qualité de délégué titulaire, et de le remplacer dans sa précédente fonction par M. Claude MAGNIN,

- M. Gabriel LANNAY, en qualité de délégué suppléant de M. Jean-Claude ROY,

- M. Daniel AIME, précédemment délégué suppléant de M. William NUNINGER, en qualité de délégué titulaire, et de le remplacer dans sa précédente fonction par M. Ousman BANGOURA,

- M. Romain WOLF, en qualité de délégué suppléant de M. Daniel AIME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997.